

Ecoles Paramédicales : IFSI

Mots Clés : Préparation, Concours, Infirmiers.

>> Responsable Pédagogique

Larbi AIT HENNANI,
Directeur du SCFC de l'Université de Lille - Droit et Santé

>> Objectifs

Appui à la préparation des épreuves du concours d'entrée aux écoles d'infirmiers.

>> Contenu et Organisation

Préparation à l'écrit et Culture Générale	Préparation à l'oral	Tests Psychotechniques	Concours blancs
40 heures	20 heures	80 heures	24 heures (6 CB)
Autoformation : accès libre à la salle multimédia			

>> Publics Concernés

Etre titulaire

- d'un baccalauréat (toutes séries) ou être en classe de terminale en vue d'obtenir un baccalauréat (attention, vous ne pourrez intégrer l'IFSI que sous réserve d'obtenir le bac) ;
- d'une équivalence à l'admission spéciale à l'université (cf arrêté du 25 août 1969 modifié par le décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981).
- du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique avec une expérience professionnelle de 3 ans équivalent temps plein.

Ou

- avoir travaillé 3 ans dans un secteur sanitaire et médico-social (autre que titulaire du Diplôme d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'aide médico-psychologique) ou 5 ans dans un autre secteur professionnel.

Référence législative : Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Etre âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection (aucune dérogation n'est possible). Pas de limite d'âge supérieure. L'hébergement doit être assuré par les candidats eux-mêmes. Les repas peuvent être pris au restaurant universitaire.

Les stagiaires ne bénéficient pas du statut étudiant mais recevront un certificat d'inscription du Service Commun de la Formation Continue.

Les stagiaires doivent s'inscrire directement et personnellement aux écoles de leur choix. Attention certaines inscriptions doivent se faire dès septembre 2017.

>> Calendrier et Lieu

Calendrier : de septembre 2017 à mai 2018 selon les concours

Lieu : Service Commun de la Formation Continue (SCFC) Université de Lille - Droit et Santé
1 rue du Professeur Laguesse - 59000 LILLE - (Métro Ligne 1 arrêt CHR B - Calmette)

>> Frais de formation

Les frais de formation s'élèvent à **1000 €**

Ils peuvent être pris en charge à titre individuel (contrat de formation) ou par un employeur (convention de formation)

Un échelonnement est permis (1 chèque de 30% à l'inscription, ainsi que 2 chèques de 35%, débités fin octobre 2017 et fin novembre 2017).

Ils sont à régler par carte bancaire sur place au SCFC ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de : *Agent Comptable de l'Université de Lille*.

En cas de désistement pour motif sérieux avant le début des enseignements, le remboursement est accordé, diminué de la **somme de 61€** correspondant aux frais de dossier. **Aucun remboursement n'est possible après le début des enseignements.**

>> Renseignements et Inscriptions

Les dossiers d'inscription sont à adresser **jusqu'au 22 juillet 2017** au :

Service Commun de la Formation Continue (SCFC)
Université de Lille - Droit et Santé
1 rue du Professeur Laguesse – 59000 LILLE
Téléphone : 03.20.62.15.59
Télécopie : 03.20.96.26.13
Courriel : scfc@univ-lille2.fr